

# Mohamed Es-Sadok Pacha Bey

Chevalier de l'ordre de la Toison d'Or (31 octobre 1870)

par

L. VERPLANCKE

*L'attribution au Bey de Tunis, en 1870, d'une haute distinction espagnole, n'est plus aujourd'hui qu'un fait relevant de la petite histoire. Il ne sera pas, cependant, sans intérêt de le rétablir dans son contexte d'époque, pour en mieux faire apparaître la signification. On devra, pour ce faire, remonter jusqu'aux origines de l'Ordre : du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, l'étape parcourue permettra de situer plus exactement le climat international dans lequel vivait la Tunisie il y a cent ans.*

## I. — LA TOISON D'OR PRIMITIVE

Vers la fin du Moyen-âge, en Europe, la chevalerie était sur son déclin. L'Idéal chevaleresque, selon la définition de Léon Gautier, « l'expression de la ferveur chrétienne du guerrier généreux, rempli de foi, soumis à Dieu et toujours prêt à consacrer son épée à la défense des causes justes » (1) avait disparu. Les chevaliers de cette époque s'enthousiasmaient plutôt pour des buts personnels et par esprit sportif. La galanterie l'emportait sur les rudes expéditions lointaines. En même temps, la tendance à l'absolutisme dressait les nations les unes contre les autres, au détriment des efforts communs.

Durant plus de deux siècles, rois et princes essayèrent de régénérer l'esprit chevaleresque en créant divers Ordres ou confréries. Ce furent des essais plus ou moins heureux pour régénérer et regrouper la noblesse d'épée en lui insufflant un idéal nouveau. C'est ainsi qu'à l'occasion du mariage de Philippe de Bourgogne avec l'Infante, Isabelle de Portugal, le 10 janvier 1430 à Bruges, une société brillante étant réunie dans cette ville, le héraut d'armes des Flandres annonça que le Duc avait fondé l'Ordre de la Toison d'Or.

Cette nouvelle provoqua un vif enthousiasme et les États de Flandre qui d'ordinaire ne déliaient pas facilement les cordons de la bourse accordèrent au Duc un subside de cent mille couronnes en vue de la création de cet Ordre de che-

valerie. Son but principal était la gloire de Dieu et la défense de la religion chrétienne, comme le rappelait l'inscription figurant sur le tombeau du Duc à Dyon :

« Pour maintenir l'Eglise qui est de Dieu maison

J'ai mis sus le noble Ordre qu'on nomme la Toison ». (3)

Le Duc Philippe qui avait fièrement refusé du Roi d'Angleterre l'Ordre de la Jarretière, pouvait maintenant se parer d'un Ordre à lui, que l'Empereur et les Rois devaient également porter, « comme première parure et en l'honneur de la Maison de Bourgogne » (4). Le premier chapitre général eut lieu le 22 novembre 1431, à Lille, et là les statuts de l'Ordre avec leurs 66 articles furent promulgués. En même temps furent « déclarés » les vingt-quatre premiers chevaliers, par Philippe lui-même.

Comme le note le vicomte Terlinden, « l'article premier fixait à 31 le nombre des chevaliers, chiffre qui fut porté à 51 par Charles-Quint et à 61 par Philippe IV. Ils devaient être « gentilshommes de nom et d'armes » sans que fût spécifié le nombre de quartiers de noblesse requis. Il leur était prescrit d'avoir « bonne et vraie amour » pour le souverain de l'Ordre et de lui jurer aide et assistance. Ils ne pouvaient appartenir à aucun autre Ordre de chevalerie, sauf s'ils étaient eux-mêmes souverains et chefs d'un Ordre. Ils devaient former une « amiable compagnie » se devant entre eux « amour et fraternité » (5). On exigeait des chevaliers les plus hauts exploits, mais les plus hauts privilèges étaient aussi octroyés aux « frères » : « par suite de son grand amour, et comme preuve de sa plus haute confiance », le fondateur s'obligeait à n'entreprendre aucune guerre ni aucune affaire importante, sans avoir auparavant demandé avis à la majorité des chevaliers, à moins que le secret ne s'imposât. Il alla même jusqu'à ne pas demander d'exception en sa faveur et à permettre aux chevaliers de critiquer ses actions. (6)

La question se pose de savoir comment on était élu chevalier de l'Ordre ? Le vicomte Terlinden, qui a étudié les débuts de l'Ordre, écrit : « A partir de la première promotion, réalisée en pleine souveraineté par le Duc, les nouveaux membres étaient recrutés par voie d'élection au cours d'un chapitre. Seul le souverain possédait un droit de double vote et même « une tierce voix » en cas de parité entre deux candidats. La liberté de vote était complète et il pouvait même arriver que des chevaliers fussent élus contre le gré du souverain; ce fut le cas, par exemple, au chapitre tenu à Gand en

1559, pour Antoine de Lalaing, comte d'Hoogstraeten. Pour éviter que pareil cas se renouvelle, Philippe II prit prétexte de la grande étendue et diversité de ses Etats, qui rendaient trop difficile et impraticable la tenue des chapitres, pour attribuer, avec l'autorisation d'un bref du Pape Grégoire XIII, en date du 15 octobre 1577, au seul chef et souverain de l'Ordre, le droit absolu de nommer des chevaliers aux places vacantes ». (7)

Le signe le plus distinctif d'appartenance à l'Ordre est le collier. « Il est d'or, composé de « fusils » ou de briquets stylisés, encadrant des cailloux ou des pierres à feu « dont partent des étincelles ardentes ». Au bout est attachée « la semblance d'une toizon d'or » qui doit être « pendante et branlante ». Ce fut l'orfèvre brugeois Jean Peutin qui confectionna les vingt-quatre premiers colliers. Chaque collier porte un numéro permettant au greffier d'établir la liste des chevaliers auxquels il a été conféré; vu qu'il reste la propriété de l'Ordre, aux termes de l'art. XXXIX des statuts, et doit être retourné au trésorier dans les trois mois qui suivent la mort du titulaire ». (8)

Le fondateur revêtit, comme premier Maître, le collier avec sa devise. Les membres étaient obligés de le porter toujours en public; sur la cuirasse le pendant suffisait.

Philippe le Bon avait lu et aimait à relire l'Histoire de Troie; il avait été impressionné par l'expédition des Argonautes en vue de conquérir la Toison d'Or. Pour lui, les Lieux Saints, dont rêvèrent les anciens chevaliers, pouvaient être comparés avec la Toison d'Or et ceux-ci avec les Argonautes. C'est ainsi qu'il prit le symbole de la Toison d'Or comme signe distinctif de l'Ordre. « C'est pour cette raison qu'il choisit la Toison d'Or comme emblème, tandis que les étincelles lancées par les fusils ornant le collier, rappelaient les flammes que crachaient le dragon et les taureaux sauvages, gardiens du mouton de Colchide ». (9)

Mais, quelles qu'aient été ces visées idéologiques, il est bien sûr que « l'Ordre n'en avait pas moins un caractère politique » (10). C'est ainsi qu'au plan international Philippe s'acquiesça un grand prestige, « le plaçant sur un pied d'égalité avec les plus puissants monarques » (11). Au plan national, l'Ordre assura « la solidité de l'Etat que Philippe venait de constituer en groupant autour de lui d'anciennes principautés féodales, jusqu'alors sans lien politique entre elles » (12). Philippe le Bon voulait donc unifier par ce moyen la noblesse des Pays-Bas et de Bourgogne.

En lui-même, l'Ordre n'était pas rattaché à la possession d'un territoire quelconque. Il avait un caractère idéologique, plus que territorial; ainsi, de nos jours, l'Ordre de Malte est-il resté souverain et reconnu comme tel, en dépit de la perte de l'île dont il a conservé le nom.

Plus tard dans l'histoire, en 1700, on assista à la division de l'Ordre en deux branches : lorsque Marie de Bourgogne se maria avec Maximilien d'Autriche en 1477, il fut, en effet, repris par les Habsbourgs; mais ceux-ci n'en furent en rien les créateurs, car l'Ordre n'avait plus sa raison d'être originelle, en territoire autrichien ou espagnol.

A ce moment, la Toison d'Or comprenait d'une part un trésor (tapisseries, bijoux, etc...), ainsi que des archives, et d'autre part la distinction honorifique elle-même. Le trésor resta en Flandre et l'Ordre fut désormais attribué par les Habsbourgs d'Autriche et les Habsbourgs d'Espagne.

A la révolution française, le trésor fut transporté à Vienne par les Autrichiens pour y être mis en sécurité. Il ne fut pas réclamé en 1815 par le Gouvernement des Pays-Bas. En 1839, la Belgique indépendante en revendiqua la possession, mais sans obtenir satisfaction. Après la guerre de 1914, la Belgique réitéra sa réclamation; elle fut déboutée par une Commission de juristes internationaux, prétendant qu'il ne s'agissait pas d'un bien national, mais d'un bien dynastique. Actuellement, on estime que le trésor de l'Ordre appartient à la Belgique, car il a été payé par les contribuables des Pays-Bas, à l'exclusion de tout fonds espagnol ou autrichien; or, selon le droit féodal, le sol détermine la propriété des biens.

## II. — LA TOISON D'OR ESPAGNOLE

« La primauté des Habsbourgs d'Autriche, ni des Bourbons d'Espagne n'ayant jamais été reconnue en droit international, il existe en fait, depuis 1701, deux Ordres de la Toison d'Or : l'un conféré par le chef de la Maison d'Autriche, l'autre par le chef des Bourbons d'Espagne ». (14)

« Comme l'a établi dans son savant ouvrage le marquis de Cardenas, l'Ordre espagnol n'a pas conservé le caractère aristocratique et religieux établi par Philippe le Bon. Un décret royal du 26 juillet 1847 définit la Toison d'Or dans son premier article, comme un des Ordres royaux à caractère civil, et ajoute à l'article II, par une flagrante contradiction, qu'il continuera, comme jusqu'à présent, à être régi par ses anciens

statuts, avec les mêmes insignes et le même nombre de chevaliers. Un autre décret royal du 28 octobre 1851, détermine dans son article premier, « que les nominations ne pourront se faire sans l'accord préalable du Conseil des Ministres et qu'elles seront publiées dans la Gaceta de Madrid, dans un délai d'un mois ». (15)

« Ces décrets réduisaient l'autorité du souverain espagnol de la Toison d'Or et enlevaient à celle-ci le caractère d'Ordre, au sens strict du terme, pour en faire une décoration de plus haut rang, à classe unique, primant toutes les décorations espagnoles » (16). Plus tard, lors de l'octroi de la Toison d'Or espagnole au Duc de Wellington par la Junte nationale de Cadix et sa confirmation par Ferdinand VII, l'Ordre s'ouvrit à des non-catholiques et un grand nombre de personnalités étrangères y furent admises.

Parmi eux, on en trouve effectivement bon nombre qui appartiennent à diverses religions : Abdel Aziz Khan, Sultan des Ottomans (en 1870); Mohammed Es-Sadok Pacha, Bey de Tunis (en 1870); Abdul Hamid II, Sultan des Ottomans (en 1880); Matsu Hito, Empereur du Japon (en 1883); Yoshi Hito, prince héritier du Japon (en 1896); Mozaffar ed Dine, Shah de Perse (en 1902); Hiro Hito, Empereur du Japon (en 1928).

Même des personnes qui n'étaient pas de la haute noblesse ont reçu les insignes de chevaliers de l'Ordre; ainsi des Présidents de la République Française : Thiers (1871), Grévy (1882), Faure (1898), Loubet (1902), Poincaré (1913) et Doumergue (1926).

Sur un autre point encore, la Toison d'Or espagnole dérogea aux statuts établis par son fondateur : elle fut conférée par une femme, la Reine Isabelle II, et, après la chute de celle-ci en 1868 (17), par le gouvernement du Duc de la Torre (18). C'est à cette époque qu'on doit placer la nomination comme chevalier de la Toison d'Or du Bey Mohammed Es-Sadak Pacha, le 31 octobre 1870 (19).

## III. — NOMINATION DU BEY DE TUNIS ET REMISE

### DES INSIGNES DE L'ORDRE

Le 31 octobre 1870, après avoir tenu conseil avec ses ministres, le Régent d'Espagne, le Duc de la Torre, signa le décret (Document I) par lequel il nommait Mohamed Es-Sadok Pacha, Bey de Tunis, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or. La raison principale en était les relations cordiales que le Bey

et la Régence tunisienne entretenaient avec l'Espagne et le Régent : « en atención à las cordiales relaciones que conserva « con Espana, como Regente del Reino ». Un tel événement sortait de l'ordinaire.

Mais il avait un précédent : quelques jours auparavant, lors de la remise des insignes de l'Ordre au Sultan Abdul Aziz Khan, à Constantinople, le représentant du Gouvernement espagnol avait exposé les raisons pour lesquelles l'Ordre était dorénavant ouvert à des personnalités autres que chrétiennes : « C'est la première fois, dit-il, depuis plus de quatre siècles, époque de l'institution de cet Ordre Insigne par Sa Majesté le Roi Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, qu'une si grande distinction parvient jusqu'au trône auguste des Sultans. C'est le résultat éloquent du progrès des nations, dont l'intelligence intime était empêchée par la barrière qu'opposait l'esprit religieux des temps qui sont passés » (20).

A quelques jours de là, c'est donc au Bey de Tunis que cet insigne fut également accordé. Depuis le moment où cette nomination fut connue à Tunis, jusqu'à la date de la cérémonie de remise du Collier, le Consulat d'Espagne à Tunis entretint une correspondance active avec le Ministère des Affaires Etrangères à Madrid, et le Greffe de l'Insigne Ordre de la Toison d'Or, également à Madrid.

Dans la capitale tunisienne, on se posait bien des questions, tant au Consulat qu'au Palais du Bardo. Selon la vieille tradition, l'investiture devait être présidée et le collier remis par un autre Chevalier de l'Ordre; on se demandait donc quel illustre personnage allait venir à Tunis pour transmettre l'insigne et le diplôme à Son Altesse le Bey.

D'autre part, l'élu devait lui-même payer les droits traditionnels pour devenir chevalier de l'Ordre. Un refus eût annulé l'élection. On se demandait si le Bey allait accepter de verser cette somme qu'on devinait importante.

On étudia aussi différentes possibilités de procédure pour le protocole d'une investiture aussi nouvelle dans l'histoire de la Tunisie. De plus, quelques jours après la nomination, on apprit à Tunis la suppression de la Régence du Duc de la Torre, remplacé par le roi Amédée I<sup>er</sup> de Savoie. On se demandait si le Roi allait confirmer la nomination du Bey comme chevalier de la Toison d'Or. Or, le 29 novembre 1870, on en reçut la confirmation.

Une première dépêche du Greffe de l'Insigne Ordre de la Toison d'Or, au Consulat d'Espagne à Tunis, demanda la liste intégrale des grandes distinctions de Son Altesse le Bey. Un

attaché du Consulat espagnol fut reçu au Palais du Bardo et le Consul général et chargé d'Affaires d'Espagne à Tunis, le sieur Charles de Rameau put envoyer une lettre, le 6 décembre 1870, avec la liste des Grandes Croix de Son Altesse le Bey (Document 2). Cette liste était écrite en espagnol, mais accompagnée d'une traduction en français avec les noms, titres et dignités de Son Altesse le Bey et, gravé, l'écusson de ses armoiries. En même temps il informait le Greffe de l'Insigne Ordre de la Toison d'Or que le Bey allait bientôt payer les droits de chevalier de l'Ordre.

Le 17 décembre 1870, M. Praxedes Sagasta, Ministre des Affaires Etrangères à Madrid écrivit au Consul général et chargé d'Affaires d'Espagne à Tunis (21) : le Conseil des Ministres l'avait nommé à la tête de la délégation espagnole pour la remise de l'Insigne Ordre de la Toison d'Or, en l'absence de tout chevalier de l'Ordre en Tunisie. De ce fait, le protocole déjà prévu pour la cérémonie devait être modifié, car il n'y aurait pas investiture à proprement parler, mais simplement une remise de l'insigne et du diplôme de la Toison d'Or.

Par la même lettre, M. Sagasta informait le Consul général que M. Agustin de la Barre, Agrégé supérieur du Ministère des Affaires Etrangères à Madrid, était désigné pour apporter le Collier à Tunis (Document 3).

Le lendemain 18 décembre 1870 on reçut au Consulat d'Espagne à Tunis deux lettres du Greffe de l'Insigne Ordre de la Toison d'Or. Dans la première, le greffier, Benefice de Alois, faisait savoir que M. Agustin de la Barre, tenant la place du Ministre Trésorier, remettrait au Consul général une lettre du Régent du Royaume pour Son Altesse le Bey, avec le Collier de l'Ordre. Il demandait « de faire arriver les dits insignes avec la titularisation et une lettre de Son Altesse le Régent, dans laquelle celui-ci informait le Bey de son élection et lui manifestait qu'ayant égard à ce qu'il n'y ait pas dans la Régence Tunisienne un personnage de l'Ordre qui pût être chargé de l'investiture, il voulait bien le dispenser de cette cérémonie et l'autoriser à porter le Collier aussitôt après sa remise ». (22)

Dans la deuxième lettre, le greffier mandait au Consul général, « ...qu'en remettant le Collier de cet Insigne Ordre de la Toison d'Or et la lettre du Cabinet pour Son Altesse le Bey, (il) devait faire savoir que ces insignes sont propriété de l'Ordre et que les Chevaliers sont obligés à disposer qu'elles soient rendues après leur mort au Gouvernement espagnol ». (23)

Les jours passèrent... On entra dans une nouvelle année, et le Consulat d'Espagne attendait avec impatience l'arrivée

L. VERPLANCKE

de M. de la Barre. Entre-temps on faisait des préparatifs pour la cérémonie de la remise de l'insigne de la Toison d'Or. C'est le 13 janvier 1871, dans la matinée, qu'arrivèrent à Tunis, le Baron de la Barre et son adjoint, Francisco de Estrada Perez, le premier étant, comme prévu, porteur du Collier de la Toison d'Or de la lettre du Cabinet espagnol et du titre de Chevalier pour Son Altesse le Bey. Le Consul général voulut immédiatement télégraphier à Madrid, via Alger, mais la ligne était en dérangement; en conséquence, il envoya un télégramme au Vice-Consul d'Espagne à Bône, pour que celui-ci avise Madrid de l'arrivée de l'envoyé spécial.

Les voyageurs occupèrent un logement préparé pour eux dans le meilleur hôtel de la ville. Dès leur arrivée, le Consul Général d'Espagne reçut la visite du Général Musali (24), qui était chargé de transmettre les compliments du Bey et on se mit définitivement d'accord avec le comte Raffo (24), premier interprète de S. A. le Bey, et sous-directeur du Ministère des Affaires Etrangères, sur le cérémonial de la remise solennelle. Celle-ci fut fixée au 16 janvier 1871 à dix heures et demie du matin, car selon l'étiquette du Bardo, cette cérémonie ne pouvait pas avoir lieu plus tard que le quatrième jour après l'arrivée des insignes sur le territoire tunisien.

Cependant, l'envoyé spécial de Madrid étant arrivé dans la matinée, c'est seulement après l'entretien du Consul Général avec le Général Musali qu'on apprit un incident diplomatique survenu dans la capitale. Les relations entre le Consulat d'Italie et le Bey venaient d'être rompues dans la soirée !

On se demanda alors s'il ne serait pas plus opportun de laisser à Son Altesse le Bey la liberté de proposer une date ultérieure pour la remise du Collier. Le lendemain 14 janvier 1871 le Consul d'Espagne porta au Premier Ministre tunisien la lettre du Cabinet espagnol que le Régent avait adressée au Bey. Il profita de cette occasion (25) pour déclarer que si l'arrangement de la cérémonie exigeait quelques jours de plus, ou que si, pour un tout autre motif de convenance particulière, Son Altesse le Bey désirait changer la date, le Consulat d'Espagne s'y prêterait volontiers. Le Premier Ministre montra par deux fois sa décision de ne rien changer à ce qui avait été prévu. Ainsi il ne restait plus qu'à attendre le matin du 16 janvier 1871.

Pour savoir comment la cérémonie se déroula exactement, il vaut mieux laisser la parole au Consul Général lui-même dans la lettre qu'il envoya, le soir-même, au Premier Ministre espagnol :

« Aujourd'hui, donc à 10 h. du matin, le cortège officiel sortit du Consulat dans l'ordre suivant :

Escadron arabe;

voiture de la suite;

Voiture portant la Toison, escortée d'un Aide de camp de S. A. à chaque portière;

Escorte de cavaliers;

Deux voitures avec le personnel du Consulat Général et de la Légation;

Les quatre voitures du Palais;

Des voitures transportant des notables espagnols résidant ici.

Le Général de la garde de S. A. Si Ben Ismael avec Monsieur Conti — traducteur du Ministère aux Affaires Etrangères — se présentèrent au Consulat avant l'heure de notre sortie pour m'accompagner. Dans l'ordre décrit, nous sommes arrivés au Palais du Bardo où nous avons été reçus avec des honneurs royaux.

Son Altesse nous attendait au salon du trône debout au pied de celui-ci, ayant le Premier Ministre à sa gauche; de chaque côté tout au long du salon, les personnalités de la cour et du Gouvernement formaient deux rangés compactes. Son Altesse ne portait aucun insigne, si ce n'est le Nischan (26) de brillants, parce que se présenter sans celui-ci, — distinction de famille plus que décoration, — aurait été de mauvaise augure. Ainsi nous l'avait fait savoir le Bey au préalable, en demandant qu'on Lui permit d'enfreindre sur ce point les prescriptions du Statut de l'Ordre Insigne. Arrivés où se trouvait Son Altesse je prononçai un bref discours faisant allusion à la circonstance; S. A. l'écouta avec une émotion visible et répondit par des phrases très senties, en remerciant et en souhaitant à notre Nation et à son Gouvernement paix et prospérité complète.

Le document attestant que S. A. avait reçu le Collier et Lui faisant obligation de le rendre en son temps au Gouvernement espagnol, me fut remis tout de suite et j'ai l'honneur de le joindre à cette lettre avec sa traduction (\*).

A l'issue de la cérémonie, S. A. nous reçut en audience privée et il s'étendit en expressions de gratitude et d'affection à l'égard de la Nation espagnole et de ses gouvernants; Il cita avec une complaisance marquée les signes d'estimes qu'il avait toujours reçus d'Espagne, en faisant allusion spécialement aux déférences dont il avait été l'objet de la part du Régent, et à la particulière affection que Lui-même témoigne à la personne de S. M. et à sa famille avec laquelle il avait toujours entretenu des relations très amicales.

A la suite de cette entrevue nous sommes retournés dans le même ordre au Consulat, terminant ainsi un des actes les plus solennels et imposants qu'on a pu voir dans ce pays et dont le Bey gardera assurément le plus agréable souvenir » (27).

(\*) Cf. ci-dessous, Document IV.

Quelques jours plus tard, le 22 janvier 1871, Son Altesse le Bey envoya une lettre en arabe, avec la traduction en français, à Don Francisco Serrano y Dominguez, duc de la Torre, maintenant Président du Conseil des Ministres et Ministre de la Guerre d'Espagne. Dans cette lettre (Document V) le Bey remerciait chaleureusement le Duc, qui étant Régent d'Espagne l'année auparavant, l'avait nommé Chevalier de l'Insigne Ordre. Il le remerciait également de l'amitié et la sympathie sincère du Gouvernement espagnol pour sa personne, et il faisait des vœux « pour que cette amitié continue en augmentant toujours entre nous et qu'elle produise toujours de bons résultats ».

Une bonne semaine après la grandiose cérémonie du Palais du Bardo, le 24 janvier 1871, le Baron de la Barre et son adjoint s'embarquèrent à Tunis pour retourner en Espagne. La veille de leur départ, un fonctionnaire officiel du Palais leur avait remis la somme d'argent que le Bey devait payer, comme Chevalier, à l'Ordre de la Toison d'Or.

Un mois après le départ de l'Envoyé spécial du Gouvernement espagnol, le Consul Général d'Espagne à Tunis reçut encore deux lettres du Greffe de l'Insigne Ordre de la Toison d'Or. Dans la première lettre (28), le greffier faisait savoir « que S. M. le Roi, que Dieu le garde, avait été mis au courant avec satisfaction du contenu de la communication n° 4, datée du 16 janvier dernier, où Vous faisiez le compte-rendu de la remise à Son Altesse le Bey de l'Insigne de la Toison d'Or et du cérémonial qui a été observé à cette occasion; et aussi de la lettre de Son Altesse le Bey par laquelle Il confirme avoir reçu le Collier ». Par la deuxième lettre (29) on apprenait que l'argent avait été versé à la caisse de l'Ordre à Madrid : « M. le Baron de la Barre a versé à la caisse de cet Ordre les 31.840 réals (7.960 pesetas de l'époque) payés par Son Altesse le Bey de Tunis, montant des droits de la Toison d'Or dont le Régent a cru bon le décorer le 31 octobre de l'année dernière ».

Par ce dernier acte, le Bey était devenu de plein droit Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, pour le rester jusqu'à sa mort.

#### IV. — RESTITUTION DU COLLIER PAR LE GOUVERNEMENT TUNISIEN APRÈS LA MORT DU BEY

Nous voici au mois d'octobre de l'an 1882. Depuis quelque temps la santé de Son Altesse le Bey était moins bonne, et

les bulletins publiés par le Palais du Bardo inquiétaient fortement les membres du Corps Diplomatique à Tunis. C'est ainsi que le 11 octobre 1882, le Consul Général d'Espagne, qui était toujours M. Charles de Rameau, jugeait bon d'envoyer un télégramme en code à Madrid annonçant « que le Bey se trouvait gravement malade » (30). En réponse à ce télégramme, on reçut à Tunis, le 24 octobre 1882, une lettre du Ministère aux Affaires Etrangères à Madrid, faisant savoir que connaissance avait été prise de cette triste nouvelle. (31)

Or quatre jours après, le 28 octobre 1882, Son Altesse le Bey mourait. Le lendemain très tôt dans la matinée le Consul Général télégraphia immédiatement à Madrid pour annoncer la mort du Bey et la proclamation de son successeur. Le 8 novembre 1882, le sous-secrétaire du Ministère des Affaires Etrangères à Madrid, Francisco Mendez de Vigo, écrivit au nom du Ministre d'Etat « qu'on avait pris bonne note de cette communication ». (32)

Après l'enterrement du Bey défunt et les jours de deuil officiel, le Consul Général d'Espagne à Tunis demanda une audience au successeur du Bey, pour le prier de rendre au Gouvernement espagnol le Collier de l'Insigne Ordre de la Toison d'Or détenu par son illustre prédécesseur. Dans la matinée du 14 novembre 1882, il fut reçu sans aucune pompe au Palais du Bardo, où lui fut remise en toute simplicité la boîte contenant le Collier du Chevalier défunt. A son retour au Consulat, M. Charles de Rameau envoya immédiatement un télégramme au Greffe de l'Insigne Ordre de la Toison d'Or « faisant savoir que le Collier de la Toison d'Or qui avait été porté par le défunt Bey, se trouvait en sa possession » (33). En même temps il demandait en code comment il devait s'y prendre pour expédier ce Collier en Espagne. Le Greffier répondit le jour-même à ce télégramme par un Ordre Royal, communiqué par le Ministre d'Etat et ainsi conçu : « Je puis Vous dire qu'il faut que cet Insigne soit remis à ce Greffe, dont j'ai la charge, par le moyen que Vous jugerez le plus rapide et le plus sûr ».

Ce fut le 13 janvier 1883 que le Collier quitta le port de La Goulette en direction de Marseille. Voici comment le Consul Général rapporte le fait dans la lettre qu'il envoya ce jour-là, au Ministère des Affaires Etrangères à Madrid : « Monsieur, pour donner suite à ce qui m'avait été dit dans l'écrit n° 42 du 14 novembre dernier, je me suis informé du moyen le plus rapide et le plus sûr pour la remise du Collier de la Toison d'Or au Greffe. D'après mes informations, il résultait que la façon la plus sûre était de me fier le moins pos-

sible à la responsabilité des Agences étrangères et de me servir de préférence de fonctionnaires espagnols et des services nationaux.

« D'accord avec notre Consul à Marseille, aujourd'hui par le bateau de la Compagnie Transatlantique qui sort directement de La Goulette en destination de ce port-là, j'envoie une caisse dans laquelle j'ai mis, dans les conditions les meilleures, le dit Collier adressé à Monsieur le Greffier de l'Ordre, d'après ce qui avait été dit dans l'écrit mentionné.

« Le Consul m'a fait savoir, après l'avoir noté dans le registre, qu'il enverrait ensuite la caisse à Monsieur le Gouverneur civil de Barcelone par un de nos capitaines se rendant à ce port. D'ici à Marseille la caisse est assurée pour 10.000 francs, ce qui a seulement coûté 12 francs... »

« Tunis, le 13 janvier 1883.

« Signé : Charles de Rameau ». (35)

Ce fut le 26 janvier 1883 que le Collier fut remis au Greffier de l'Insigne Ordre de la Toison d'Or. Ainsi prit fin une page curieuse de l'histoire des relations entre l'Espagne et la Tunisie.

## DOCUMENT I

Décret du Régent d'Espagne, Serrano, duc de la Torre. (Archives du Ministère des Affaires Etrangères à Madrid, 1870, 31 octobre).

*Traduction de l'original espagnol :*

« Voulant donner une preuve d'estime et de respect vis-à-vis du Muschir Mohammed Essadak, Pacha Bey de la Régence tunisienne, en reconnaissance pour les relations cordiales qu'il a conservé avec l'Espagne et avec le Régent du Royaume, en accord avec le Conseil des Ministres, je le nomme Chevalier de l'Insigne Ordre de la Toison d'Or.

Donné à Madrid le trente et un octobre de mille huit cent soixante-dix. »

Francisco SERRANO.

Le Ministre d'Etat :  
Praxedo SAGASTA.

## DOCUMENT II

Liste des Grands-Croix de Son Altesse le Bey. (Archives du Greffe de l'Insigne Ordre de la Toison d'Or, Madrid, 1870, n° 50, 6 décembre 1870).

|                  |  |
|------------------|--|
| Angleterre       | : Ordre du Bain.   |
| Autriche         | : Ordre de Léopold.  |
| France           | : Ordre de la Légion d'Honneur.  |
| Espagne          | : Ordre de Charles III et d'Isabelle la Catholique.                                  |
| Italie           | : Ordres de l'Annunziata, de St Maurice et de St Lazare, et de la Couronne d'Italie. |
| Prusse           | : Ordre de l'Aigle Rouge.  |
| Russie           | : Ordre de l'Aigle Blanc.  |
| Suède et Norvège | : Ordres de Vasa et de St Olaf.  |
| Turquie          | : Ordre Osmanlia.  |
| Bavière          | : Ordre de la Couronne de Bavière.   |
| Baden            | : Ordre du Lion de Lachringen.   |
| Belgique         | : Ordre de Léopold.  |
| Danemark         | : Ordre de Bamebrog.   |
| Hollande         | : Ordres du Lion Néerlandais, et de la Couronne.                                     |
| Portugal         | : Ordre de la Tour et de l'Epée.   |
| Hongrie          | : Ordre de St Stéphane.  |

Signé : Charles DE RAMEAU.

## DOCUMENT III

Nomination d'un Envoyé spécial pour porter le Collier à Tunis. (Archives du Consulat d'Espagne à Tunis, 1870, n° 47).

*Traduction de l'original espagnol :*

Ministère des Affaires Etrangères :

A cette date je dis à Monsieur Agustin de la Barre, Agrégé Supérieur de ce Ministère ce qui suit :

« Le Régent du Royaume a bien voulu disposer que Vous Vous  
« déplaciez à Tunis en commission de service pour porter le Collier  
« de la Toison d'Or concédé à S. A. le Bey ».

Ce que je Vous communique pour votre connaissance et gouverne.  
Que Dieu Vous garde en longue vie.

Madrid, le 17 décembre 1870.

Praxedes M. SAGASTA.

Au Consul Général d'Espagne à Tunis.

#### DOCUMENT IV

Lettre que Son Altesse le Bey remit au Consul Général lors  
de la Remise solennelle du Collier à Tunis, le 16 janvier 1871,  
et qui fut envoyée ce jour-même au Premier Ministre espagnol  
à Madrid. (Archives du Ministère des Affaires Etrangères à  
Madrid, Section du Consulado General y Legacion de Espana  
en Tunes, 1871, 16 janvier 1871).

Le texte est en arabe, avec une traduction française en  
marge à droite.

#### *Traduction française*

Louange à Dieu Seul !

De la part de l'esclave de Dieu (qu'il soit glorifié) en qui il se  
confie et auquel il remet l'exécution de tout acte,

Le Mouchir Mohammed Essadack Bacha Bey,

Possesseur du Royaume de Tunis,

Au très honorable, respectable, parfait et accompli Mr. Carlos Ra-  
meau y Garcea de la Chica, Consul Général et Chargé d'Affaires d'Es-  
pagne dans notre capitale Tunis.

Nous avons reçu par votre entremise le diplôme et les insignes de  
l'Ordre de la Toison d'Or qui nous ont été envoyés par votre Gouver-  
nement illustre et ami. Comme cette décoration est personnelle pour  
nous et qu'elle n'est point transmissible par héritage à notre famille,  
notre Gouvernement s'engage de la restituer à votre Gouvernement ami,  
lorsque cela sera nécessaire.

Demeurez sous la sauvegarde de Dieu.

Ecrit le 24 Chawal 1287 (correspondant au 16 janvier 1871).

#### DOCUMENT V

Lettre de Son Altesse le Bey au duc de la Torre. (Archives  
du Ministère des Affaires Etrangères à Madrid, Section du  
Consulado General y Legacion de Espana en Tunes, 1871, 22  
janvier 1871).

#### *Traduction française jointe à l'original :*

Louanges à Dieu !

A celui qui est la gloire Ministère (*sic*) qui est le soutien de la  
souveraineté et dont les qualités sont au-dessus de tout éloge, au  
distingué parmi les personnages de mérite, et dont la renommée est  
répandue par tout l'univers comme la clarté du Soleil qu'aucun voile  
ne peut cacher aux regards, à notre ami le Maréchal Don Francisco  
Serrano y Dominguez, Duc de la Torre, Président du Conseil des Mi-  
nistres et Ministre de la Guerre d'Espagne.

Fasse Dieu que le Ministre soit toujours sous l'égide de Sa sage  
protection !

Après avoir présenté ce qui est dû aux qualités éminentes et aux  
grandes perfections. de Votre Excellence, Nous Vous accusons récep-  
tion de Votre Lettre du 15 Novembre 1870, que Vous Nous avez adres-  
sée étant Régent d'Espagne, accompagnant les insignes du très ho-  
norable Ordre de la Toison d'Or qui Nous ont été remis par votre élu,  
le distingué parmi ses collègues à cause de ses grands mérites, le digne  
de confiance, le chéri, le Sieur Charles de Rameau Consul Général et  
Chargé d'Affaires d'Espagne à Tunis lequel s'est dignement acquitté de  
cette mission.

Nous avons été très heureux de recevoir cette décoration parce  
qu'elle est un témoignage de l'amitié sincère du Gouvernement espa-  
gnol pour Nous, aussi est-ce avec beaucoup d'honneur et de pompe que  
Nous l'avons accueillie, démontrant par là toute l'importance que Nous  
y avons attachée et toute la sympathie que Nous portons au Gouver-  
nement espagnol qui se distingue par sa grandeur et par sa noblesse.

Nous faisons des vœux pour que cette amitié continue en augmen-  
tant toujours entre Nous et qu'elle produise toujours de bons résultats.

Que Dieu conserve Votre Excellence et perpétue son bonheur !

Ecrit par le pauvre devant son Dieu dont il est le serviteur, le  
Mouchir Mohammed Essadak Bacha Bey, Possesseur du Royaume de  
Tunis.

Le 30 Chawal 1287 — 22 janvier 1871.

(L. S.)

Contresigné : MUSTAPHA.



## NOTES

(1) L. GAUTHIER : cité dans « *Het Gulden Vlies* » (La Toison d'Or), par le Vicomte Terlinden, Bruges, 1962, p. 19. Edité par l'Administration de Bruges. Editions Lannoo, Tielt.

(2) « *Het Gulden Vlies* », p. 20.

(3) « *Het Gulden Vlies* », p. 22. LE FRÈVRE,, « *Les Régions de France, II* », Paris, 1905, p. 172 sq. — N. B. - Une bonne bibliographie est donnée par le Vicomte Ghellinch Vaernewijck à l'occasion de l'exposition de la Toison d'Or à Bruges, dans « *Bulletin de l'Académie Royale d'Archéologique de Belgique* », Anvers, 1907, p. 212 sq.

(4) O. CARTELLIERI, « *La cour des Ducs de Bourgogne* », Paris, 1946, Payot, p. 77. Cf. CHASTELLAIN, « *Le Miroir des nobles hommes de France, VII* », p. 216 : « Pour évader des Anglois et de leur Ordre, mit sur le sien propre, la Toison d'Or » (cité par O. Cartellieri, o. c., p. 318).

(5) « *Het Gulden Vlies* », p. 23. Cf. « *La Marche, IV* », (Épître, 160 sq); MOLLINET, « *La Toison d'Or ou recueil des statuts et ordonnances du noble* », Cologne, 1689; Baron DE REIFFENBERG, « *Histoire de l'Ordre de la Toison d'Or* », Bruxelles, 1830.

(6) O. CARTELLIERI, o. c., p. 78.

(7) « *Het Gulden Vlies* », p. 23.

(8) « *Het Gulden Vlies* », p. 25.

(9) « *Het Gulden Vlies* », p. 26. Cf. V. TOURNEUR, « *Les origines de l'Ordre de la Toison d'Or et la symbolique des insignes de celle-ci* », Bruxelles, 1956, dans « *Académie de Belgique, Bulletin de la Classe des Lettres* », 5<sup>e</sup> série, t. XLII. Cf. J. J. CHIFFLET, « *Insigna gentilitia equitum Ordinis Velleris Aurei* », Anvers, 1632.

(10) « *Het Gulden Vlies* », p. 27.

(11) « *Het Gulden Vlies* », p. 27.

(12) « *Het Gulden Vlies* », p. 27.

(13) « *Het Gulden Vlies* », p. 28.

(14) « *Het Gulden Vlies* », p. 30. Cf. Duc DE NÉNY, « *Mémoires historiques et politiques dans les Pays-Bas autrichiens* », Bruxelles, 1785.

(15) « *Het Gulden Vlies* », p. 31. Cf. MOTTARD, « *La Toison d'Or d'Espagne* », Bruxelles, 1907. J.R.J. CARDENAS Y LEROUX, marquis, « *El Toison d'Oro, Orden Dinastica de los Duques de Borgona* », Madrid, 1960.

(16) « *Het Gulden Vlies* », p. 31.

(17) Isabelle II a abdicé solennellement le 25 juin 1870 en faveur de son fils unique, Alphonse, prince des Asturies, alors âgé d'environ treize ans.

(18) Sarrano fut toujours appelé « el general benito » (le joli général). Il était depuis le 15 juin 1869 Régent d'Espagne par élection de l'Assemblée constituante. Il est mort le 25 novembre 1885, le même jour qu'Alphonse III, après une réconciliation avec Isabelle II.

(19) Mohammed Essadak Pacha, XII<sup>e</sup> Bey de Tunis.

Né en 1814. Intrônisé le 21 septembre 1859. Mort le 26 octobre 1882. P. GRANDCHAMP, « *Arbre Généalogique de la famille Hassinite* » (1705-1944), Tunis, 1944.

(20) Extrait de la lettre du représentant du Gouvernement espagnol. (Archives du Ministère des Affaires Etrangères à Madrid, section « Legacion de Espana en Constantinopola », Anejo al Despacho, n<sup>o</sup> 6 : 1870, n<sup>o</sup> 2).

(21) Lettre de M. Sagasta, des Affaires Etrangères à Madrid. (Archives du Consulat d'Espagne à Tunis, 1847, n<sup>o</sup> 47).

(22) Lettre du Greffe de l'Insigne Ordre de la Toison d'Or. (Archives du Consulat d'Espagne à Tunis, 1870, n<sup>o</sup> 50).

(23) Lettre du Greffe de l'Insigne Ordre de la Toison d'Or. (Archives du Consulat d'Espagne à Tunis, 1870, n<sup>o</sup> 51).

(24) Sur le Général Musalli et le Comte Raffo, voir J. GANIAGE, « *Les origines du Protectorat Français en Tunisie* » (1861-181), Paris, P.U.F., 1959, p. 85, notes 34 et 35.

(25) Le compte rendu de cet entretien se trouve dans la lettre que le Consul Général d'Espagne à Tunis adressa au Premier Ministre d'Espagne le 16 janvier 1871. (Archives du Ministère des Affaires Etrangères à Madrid, section « Consulado General y Legacion de Espana en Tunes », 1871, n<sup>o</sup> 4).

(26) En ce qui concerne le *Nichan*, cf. H. HUGON, « *Les emblèmes des Bays de Tunis* », ch. Les Armoiries.

« Le *Nichan* spécialement réservé au Souverain et aux membres de sa famille est de forme circulaire et d'or incrusté de diamants » (p. 375).

« Le titulaire de la décoration doit la laisser pendre sur la poitrine en la suspendant au cou par un ruban de soie verte bordé d'un double liseré rouge » (p. 375).

« Autour d'un brillant central de grosse dimension sont disposés en cercle des diamants (généralement huit); autour de ceux-ci la monture d'or ajourée forme des entrelacs, deux rangées de diamants alternés sont disposées concentriquement et sont enfermées elles-mêmes dans un cercle formé de douze pointes diamantées dont les intervalles sont remplis par autant de fleurons. L'ensemble constitue un disque d'environ six centimètres de diamètre, sans inscriptions, sans figures... Un nœud à cinq boucles également diamanté, rattache le disque à une barette verticale dans laquelle passe le ruban » (pp. 375-376).

(27) Lettre de Charles de Rameau, Consul Général et Chargé d'Affaires d'Espagne à Tunis, au Ministère des Affaires Etrangères à Madrid. (Archives du Ministère des Affaires Etrangères à Madrid, section « Consulado General y Legacion de Espana en Tunes », 1871, n<sup>o</sup> 4).

(28) Lettre du Greffe de l'Insigne Ordre de la Toison d'Or. (Archives du Consulat d'Espagne à Tunis, 24 février 1871).

(29) Lettre du Greffe de l'Insigne Ordre de la Toison d'Or. (Archives du Consulat d'Espagne à Tunis, 24 février 1871, et aussi au Ministère des Affaires Etrangères à Madrid, section « Consulado General y Legacion de Espana en Tunes », 24 février 1871).

(30) Extrait de la lettre du Ministre des Affaires Etrangères à Madrid au Consul Général et Chargé d'Affaires d'Espagne à Tunis. (Archives du Consulat d'Espagne à Tunis, 1882, n<sup>o</sup> 38 : 24 octobre 1882).

(31) Extrait de la lettre du Ministre des Affaires Etrangères à Madrid au Consul Général et Chargé d'Affaires d'Espagne à Tunis. (Archives du Consulat d'Espagne à Tunis, 1882, n<sup>o</sup> 38 : 24 octobre 1882).

(32) Lettre du Ministre des Affaires Etrangères à Madrid au Consul Général et Chargé d'Affaires d'Espagne à Tunis. (Archives du Consulat d'Espagne à Tunis, 1882, n<sup>o</sup> 39 : 8 novembre 1882).

(33) Extrait de la lettre du Greffe de l'Insigne Ordre de la Toison d'Or, au Consul Général et Chargé d'Affaires d'Espagne à Tunis. (Archives du Consulat d'Espagne à Tunis, 1882, n<sup>o</sup> 42 : 14 novembre 1882).

(34) Extrait de la lettre du Greffe de l'Insigne Ordre de la Toison d'Or au Consul Général et Chargé d'Affaires d'Espagne à Tunis. (Archives du Consulat d'Espagne à Tunis, 1882, n° 42 : 14 novembre 1882).

(35) Lettre du Consul Général d'Espagne à Tunis au Ministre des Affaires Etrangères à Madrid. (Archives du Ministère des Affaires Etrangères à Madrid, section « Consulado General y Legacion de Espana en Tunes », 1883, n° 2 : 13 janvier 1883).